

objets de valeur 2010 fr

## Communiqué de presse

### **Pendant que vous êtes partis en vacances, les cambrioleurs sont au boulot. Attention aux objets de valeur !**

#### **Les bijoux et l'argent liquide sont les biens les plus prisés par les cambrioleurs**

Assuralia saisit l'opportunité des départs en vacances tout proches pour attirer une nouvelle fois votre attention sur la prévention des vols.

La police compte environ **60.000 cambriolages** par an. Elle estime que **dans 56% des cas, des bijoux et/ou de l'argent liquide ont été dérobés**. Ces chiffres en disent assez pour mettre l'accent sur ces objets qui sont particulièrement prisés par les cambrioleurs.

Les cambrioleurs sont avant tout à la recherche d'objets de grande valeur et faciles à emporter que sont l'argent liquide, les bijoux et autres objets de grande valeur telles que les œuvres d'art, suivis des appareils électroniques (ordinateurs portables, télévisions à écran plat, GPS, appareils photo, GSM,...).

Avez-vous déjà fait un inventaire des objets que vous avez à la maison auxquels s'intéressent particulièrement les voleurs ? Comment vous prémunir contre les risques liés au cambriolage ?

**D'abord la prévention !** Il vaut mieux prévenir que guérir. Vous avez donc tout intérêt à prendre des mesures de prévention, qui d'ailleurs sont souvent très simples, pour éviter que vous soyez la victime d'un cambriolage (voir [notre dossier à ce sujet](#) sur [www.assuralia.be](http://www.assuralia.be))

**Soyez assurés contre le vol.** Le risque zéro n'existera malheureusement jamais. Pour vous prémunir contre les pertes que vous pourriez subir suite à un cambriolage, vous pouvez prendre une assurance vol comme l'ont déjà fait 2,42 millions de ménages en Belgique. En 2008, 25.000 sinistres vols ont été déclarés auprès des entreprises d'assurances. La moyenne du montant pris en charge s'élevait à **2.880 euros par cambriolage**.

La couverture d'assurance vol la plus répandue est celle que vous pouvez souscrire de manière optionnelle dans le cadre de votre assurance habitation appelée plus communément « assurance incendie ». Il faut cependant prêter attention au fait que cette garantie prévoit certaines limites d'intervention en particulier pour les bijoux et l'argent liquide que vous avez à la maison.

Au besoin vous pouvez, avec l'aide de votre assureur ou votre intermédiaire demander à adapter la garantie vol à vos besoins particuliers.

Vous pouvez également couvrir vos objets de grande valeur par une assurance spéciale appelée « tous risques » qui, comme son nom l'indique, couvre tous les risques à l'exception de ceux qui auront été explicitement exclus par contrat. Les objets assurés sont dans ce type d'assurance répertoriés aux conditions particulières.

---

#### MAISON DE L'ASSURANCE

Square de Meeûs, 29  
B-1000 Bruxelles  
Tél. +32 2 547 56 11 Fax +32 2 547 56 00  
info@assuralia.be www.assuralia.be

**Union Professionnelle des Entreprises d'Assurances**  
Union professionnelle légalement reconnue

---

La prime varie en fonction des objets assurés et des mesures de protection de votre habitation. Le contrat prévoit en général, par objet, le montant de l'indemnisation qui vous sera remboursé en cas de sinistre. Dans ce but, les objets à assurer devront généralement faire l'objet d'une expertise préalable à la conclusion du contrat d'assurance. Votre assureur pourra vous conseiller sur le calcul des montants à assurer afin de garantir une indemnisation suffisante.

Afin de faciliter et d'accélérer les démarches « après sinistre » vous avez tout intérêt à **conserver les informations concernant vos objets de valeur** avec les données et pièces justificatives suivantes:

- la marque, le type, l'année d'achat, le numéro de série, les particularités éventuelles,...
- la preuve d'achat (factures, bons de réparation, relevés de carte de paiement,...),

et, en particulier pour les bijoux et les œuvres d'art,

- le certificat de garantie,
- le certificat d'authenticité,
- des photos, notamment celles montrant les bijoux portés à diverses occasions,
- l'inventaire notarié dans le cas des objets acquis par héritage, ...

### **Personnes de contact :**

Wauthier Robyns (tél. 02 547 56 90)  
François de Clippele (tél. 02 547 56 94)

### **Annexe : Que faire après un vol?**

Juin 2010